



**RECUEIL DES ACTES  
DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE  
D'ALSACE**

30 Juillet 2024

Numéro 158

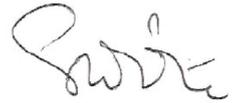
# SOMMAIRE

---

## ***ARRETÉS***

2024-034-DAJ-Délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie

3



**ARRETE N° 2024-034-DAJ**  
**du 26 juillet 2024**

**Portant délégation de signature au**  
**sein de la Direction de l'Autonomie**

**LE PRESIDENT**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu** la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;
- VU** la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Vu** l'arrêté n° 2023-087-DAJ du 13 décembre 2023 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'arrêté n° 2023-087-DAJ du 13 décembre 2023 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

**Article 2 :**

Les agents responsables, dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne, délégation aux fins de signer tous actes relevant de leurs attributions, au regard des missions de la Direction et de chacun des Services qui la composent.

Cette délégation s'étend notamment aux actes listés en annexe au présent arrêté et est appliquée comme suit :

- 1 - délégation à titre principal ;
- 2 et suivants - délégation à titre subsidiaire en cas d'absence ou d'empêchement de 1, puis d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires précédents.

**Article 3 : Direction**

- Monsieur Christian FISCHER, Directeur ;
- Monsieur Thomas KLEINMANN, Directeur adjoint ;

#### **Article 4 : Service Instruction APA et Aide Sociale (SIAA)**

- Monsieur Fabrice ROSIENSKI, Responsable de service ;
- NN, Responsable de service adjoint(e).

#### **Article 5 : Service Prestations d'Aide Sociale (PAS)**

- Monsieur Michel BERCOT, Responsable de service ;
- Madame Céline KLEMENT, Responsable de service adjointe.

##### **Article 5.1 : Unité APADO**

- Madame Isabelle HAFFNER, Responsable d'unité.

##### **Article 5.2 : Unité Personnes Agées (PA)**

- Madame Céline KLEMENT, Responsable d'unité.

##### **Article 5.3 : Unité Personnes Handicapées (PH)**

- Madame Fabienne HABOLD, Responsable d'unité.

#### **Article 6 :**

Les agents délégataires, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes ([www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/](http://www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/)).

Le Président



Frédéric BIERRY

Direction de l'Autonomie	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Responsable de service	Responsable de service adjoint	Responsable d'unité
Direction	Conventions individuelles prise en charge ASO en Belgique	1	2			
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles (hors SIAA)	1	2			
	Certification exécutoire des arrêtés et décisions du Président pris sous le timbre de la Direction	1	2			
	Registre d'affichage des arrêtés et décisions du Président pris sous le timbre de la Direction	1	2			
	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés), sans limite de montant	1	2			
	Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substituent ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	1	2			
	APA - PCH - ASO - ACTP aide financière : décisions de remises gracieuses dans le territoire du Bas-Rhin	1	2			

Direction de l'Autonomie		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Responsable de service	Responsable de service adjoint	Responsable d'unité
<b>Service Instruction APA et Aide Sociale (SIAA) Bas-Rhin</b>		Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles relevant du SIAA	2	3	1		
		Décisions portant sur une demande d'admission à l'aide sociale visant à déterminer la charge financière entre l'Etat et la CeA	2	3	1		
		Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des ressortissants de l'aide sociale	2	3	1		
		Aide sociale hébergement - OA : Décisions de prise en charge, de refus de prise en charge, attestations de prise en charge, décisions de récupération de l'aide sociale, tout acte relatif aux hypothèques	2	3	1		
		Arrêtés et déclarations de porte-fort (article 1204 du Code Civil) permettant le recouvrement de créances d'aide sociale sur la succession d'un bénéficiaire	2	3	1		
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'aide ménagère et/ou de l'aide aux repas pour les personnes âgées et handicapées à domicile ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	2	3	1		
		Décisions d'admission, de refus à l'aide sociale départementale pour les personnes âgées résident en établissement ou en famille d'accueil ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	2	3	1		
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile ou en établissement ainsi que les décisions de suspension et de récupération des indus	2	3	1		
		Toutes décisions relatives aux aides extra-légales en faveur de l'adaptation du logement	2	3	1		
		Décisions d'attribution ou de refus d'attribution de la majoration du montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile au-delà des plafonds calculés selon les modalités prévues par décret, en cas d'hospitalisation, de besoin de répit ou de relais du proche aidant	2	3	1		
		Décisions relatives aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile prévus à l'article L. 233-1 du CASF, et notamment les décisions d'octroi, de refus, de récupération, de contrôle et de réduction de montant	2	3	1		
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation compensatrice tierce personne ainsi que les décisions de suspension et de récupération des indus	2	3	1		
<b>Service Prestations d'Aide Sociale (PAS) Haut-Rhin</b>		Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles relevant du PAS	3	4	2	1	
		Arrêtés et déclarations de porte-fort (article 1204 du Code Civil) permettant le recouvrement de créances d'aide sociale sur la succession d'un bénéficiaire	3	4	2	1	
		APA - PCH - ASO - ACTP aide financière : décisions de remises gracieuses dans le territoire du Haut-Rhin	3	4	2	1	
<b>Service Prestations d'Aide Sociale (PAS) Haut-Rhin</b>	<b>Unité APADO</b>	Décisions sur les recours administratifs préalable obligatoires	3	4	2		1
		Actes, requêtes, mémoires, conclusions et mandats de représentation devant l'ensemble des juridictions tant judiciaires qu'administratives en matière de prestations d'aides sociales aux personnes âgées	4	3	1	2	
		Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des ressortissants de l'aide sociale	4	5	2	3	1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile ainsi que les décisions de suspension et de récupération des indus	4	5	2	3	1
		Toutes décisions relatives aux aides extra-légales en faveur de l'adaptation du logement	4	5	2	3	1
		Décisions d'attribution ou de refus d'attribution de la majoration du montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile au-delà des plafonds calculés selon les modalités prévues par décret, en cas d'hospitalisation, de besoin de répit ou de relais du proche aidant	4	5	2	3	1
		Décisions relatives aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile prévus à l'article L. 233-1 du CASF, et notamment les décisions d'octroi, de refus, de récupération, de contrôle et de réduction de montant	4	5	2	3	1

Direction de l'Autonomie		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Responsable de service	Responsable de service adjoint	Responsable d'unité
Service Prestations d'Aide Sociale (PAS) Haut-Rhin	Unité PA	Décisions portant sur une demande d'admission à l'aide sociale visant à déterminer la charge financière entre l'Etat et la CeA	3	4	2		1
		Décisions sur les recours administratifs préalable obligatoires	3	4	2		1
		Actes, requêtes, mémoires, conclusions et mandats de représentation devant l'ensemble des juridictions tant judiciaires qu'administratives en matière de prestations d'aides sociales aux personnes âgées	4	3	1	2	
		Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des ressortissants de l'aide sociale	3	4	2		1
		Décisions relatives à la perception des revenus des personnes admises dans les ESSMS du Territoire Sud au titre de l'aide sociale aux personnes âgées par ces établissements	3	4	2		1
		Aide sociale hébergement - OA : Décisions de prise en charge, de refus de prise en charge, attestations de prise en charge, décisions de récupération de l'aide sociale, tout acte relatif aux hypothèques	3	4	2		1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'aide ménagère et/ou de l'aide aux repas pour les personnes âgées à domicile ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	3	4	2		1
		Décisions d'admission, de refus à l'aide sociale départementale pour les personnes âgées résident en établissement ou en famille d'accueil ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	3	4	2		1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement ainsi que les décisions de suspension et de récupération des indus	3	4	2		1
	Unité PH	Décisions portant sur une demande d'admission à l'aide sociale visant à déterminer la charge financière entre l'Etat et la CeA	4	5	2	3	1
		Décisions sur les recours administratifs préalable obligatoires	4	5	2	3	1
		Actes, requêtes, mémoires, conclusions et mandats de représentation devant l'ensemble des juridictions tant judiciaires qu'administratives en matière de prestations d'aides sociales aux personnes handicapées	4	3	1	2	
		Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des ressortissants de l'aide sociale	4	5	2	3	1
		Décisions relatives à la perception des revenus des personnes admises dans les ESSMS du Territoire Sud au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées par ces établissements	4	5	2	3	1
		Aide sociale hébergement - OA : Décisions de prise en charge, de refus de prise en charge, attestations de prise en charge, décisions de récupération de l'aide sociale, tout acte relatif aux hypothèques	4	5	2	3	1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'aide ménagère et/ou de l'aide aux repas pour les personnes handicapées à domicile ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	4	5	2	3	1
		Décisions d'admission, de refus à l'aide sociale départementale pour les personnes handicapées résident en établissement ou en famille d'accueil ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	4	5	2	3	1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation compensatrice tierce personne ainsi que les décisions de suspension et de récupération des	4	5	2	3	1
Service Accompagnement de l'Offre (SAO)	Tous actes, et notamment les décisions d'attribution, de modification et de renouvellement, relatifs à l'agrément des accueillants familiaux	1	2				
	Courriers et arrêtés portant création, modification, cession ou transfert d'autorisation d'établissements et services sociaux et médico-sociaux	1	2				
	Convention d'habilitation à l'aide sociale des établissements et services sociaux et médico-sociaux	1	2				
	Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens	1	2				
	Arrêtés de programmation des évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux et rapports d'analyse	1	2				
	Rapports d'inspection-contrôle	1	2				
	Arrêtés de désignation des personnes qualifiées	1	2				
	Arrêté portant habilitation des agents départementaux à exercer des missions de contrôle	1	2				
	Tous courriers relatifs aux projets architecturaux des établissements : autorisation d'engagement des études de faisabilité, validation des différentes phases PTD/APS/APD	1	2				
	Courriers d'injonctions relatifs au fonctionnement et à la qualité de prise en charge dans les établissements	1	2				
	Arrêtés de mises sous administration provisoire d'établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le cadre de défaut de fonctionnement et de prise en charge des bénéficiaires	1	2				
Service Innovation et prévention	Tous actes relatifs à la mise en œuvre des décisions et du fonctionnement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et de l'Habitat Inclusif d'Alsace (conventions, avenants, délégation des gestion) en exécution des délibérations de du Conseil ou de la Commission permanente	1	2				



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG cedex 9  
100 avenue d'Alsace  
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

**[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)**

**Direction des services de l'Assemblée**

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace